

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

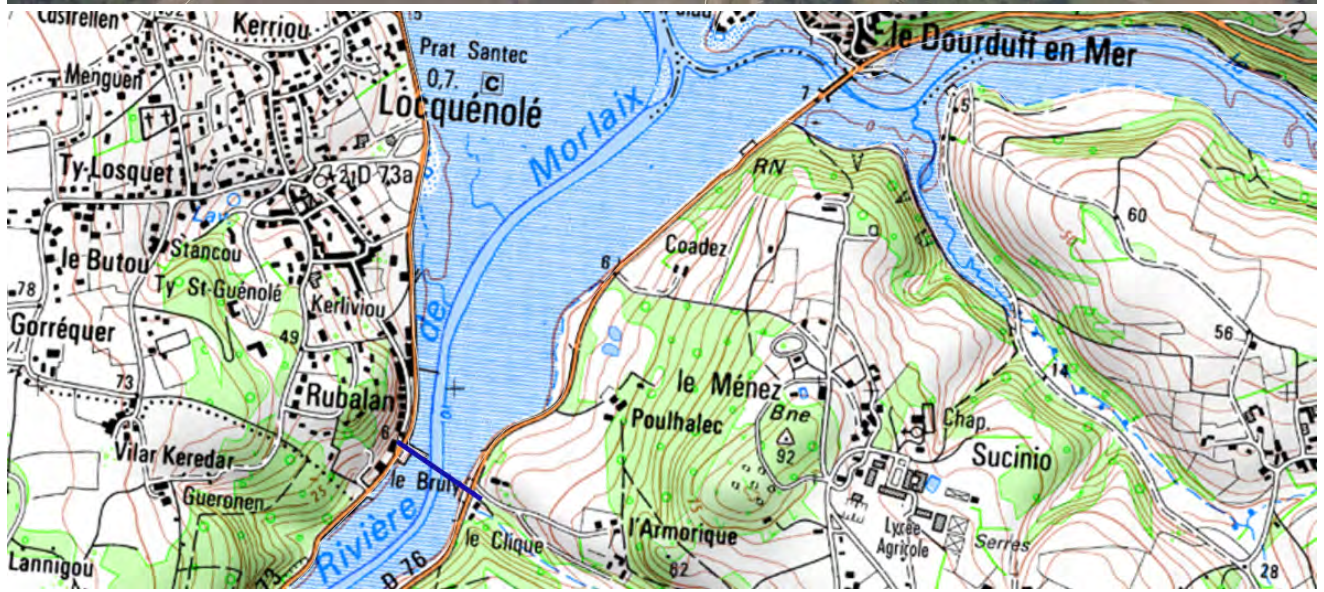
RIVIÈRE DE MORLAIX

Département des FINISTERE (29) / Commune de MORLAIX (29600)

Texte juridique de référence : Décret du 14/12/1882

Limite	Observations
<p>Ligne partant de l'angle Nord-Ouest de la maison du Cornic, sur la rive droite de ce cours d'eau, et aboutissant sur la rive gauche à l'angle Nord-Est d'un corps de la douane, à Locquénolé</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Reproduction identique de la donnée SIG transmise par la DDTM29 qui a effectué des recherches complémentaires (cf. page 2) afin d'aboutir à un positionnement plus précis de la limite que nous considérons donc comme la référence. La limite de la PREMAR sur la carte scannée (cf. page 3) positionne la limite à environ 350 mètres en amont.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent : DDTM 29 (avril 2017)

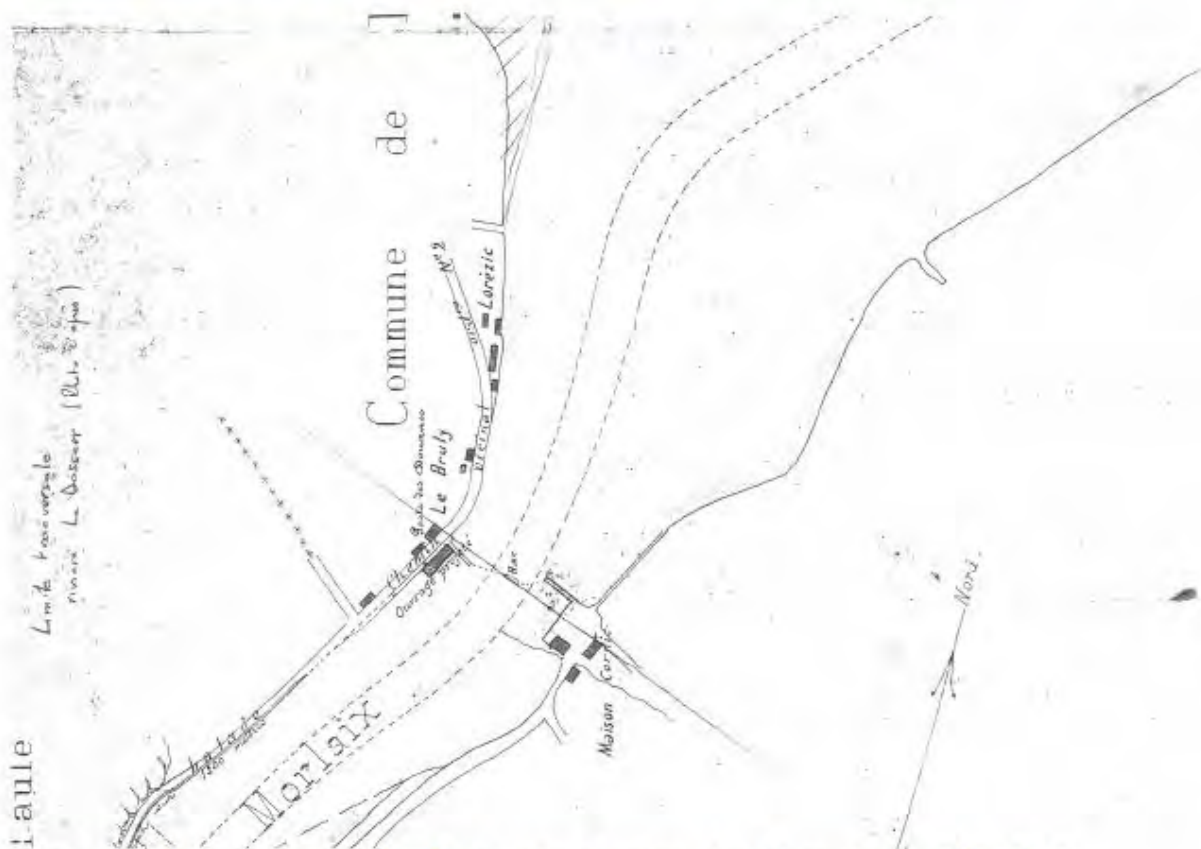
D'après le site internet « <http://www.monumentum.fr/maison-dite-lancien-magasin-cornic-pa00090134.html> », « la maison du Cornic » se trouve un peu plus au sud, confirmé par un plan établi par les Ponts et Chaussées le 18/09/1909. Ce plan mentionne également « Le poste de Douane »
Une nouvelle LTM est proposée ci-dessous.



capture écran www.monumentum.fr



----- Nouvelle proposition



Plan Général de la rivière de Morlaix – Construction d'un terre-plein à Locquénoilé – PONTS ET CHAUSSEES – 18/09/1909

Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Dossen
(rivière de
Morlaix)

Ligne joignant l'angle nord-ouest de la maison Cornic (rive droite) à l'angle nord-est du corps de garde de la douane à Locquénolé (rive gauche) *Décret du 14 décembre 1882*

